

## Qualité

**Le Conseiller fédéral Alain Berset projette un institut national pour la qualité et la sécurité des patients sous la forme d'un organisme public.**

Le développement du nouvel institut serait un élément de la stratégie de qualité dans le cadre de la vision de la politique de «santé 2020». Selon les plans, l'institut sera doté de 20 à 30 postes de travail et disposera d'un budget d'environ 35 millions de francs, dont 25 millions financés par les assurés. La tâche de la nouvelle instance consistera à analyser les statistiques hospitalières, à établir des papiers de principe et des programmes de qualité, à conseiller la Confédération sur des thèmes stratégiques ainsi qu'à réaliser des programmes de mesures de la qualité au plan national. Le Forum Santé

## Pas besoin d'institut national

pour Tous est très sceptique quant aux plans: Le Forum Santé pour Tous partage les objectifs de qualité de la Confédération, mais n'adhère pas du tout à l'idée qu'il est nécessaire de fonder un institut. La Confédération doit se limiter à établir des conditions-cadre et à créer des incitations pour le bon fonctionnement d'une concurrence de qualité. Il est alors du ressort de l'économie de santé d'organiser l'assurance-qualité. Avec une nouvelle instance, les doublons et les conflits avec les organisations existantes, comme par exemple avec l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ), sont programmés à l'avance. D'autant plus que le projet du modèle de financement devrait impliquer une charge supplémentaire pour les payeurs de primes.

## Loi fédérale sur les médicaments

Dans le cadre de la deuxième étape de la révision de la Loi sur les produits thérapeutiques, le Conseil national a érigé, début mai, un pilier important pour consolider le site suisse de la recherche.

## Corrections importantes apportées par le Conseil national

Par 130 contre 56 voix, il a adopté la motion suivant laquelle les documents des nouvelles indications de médicaments composés d'agents connus seront protégés pendant 10 ans, pour autant qu'ils aient fait

## Editorial

Mesdames, Messieurs,

2014 est une année très exigeante pour la politique de santé suisse. La palette des thèmes du Forum Santé pour Tous pour les événements régionaux et les sessions est très vaste et va de la question de l'origine du financement des éventuels nouveaux hôpitaux (pas l'Etat!) à la discussion sur la façon de diminuer le prix toujours trop élevé des génériques, en passant par la votation en suspens sur la caisse unique. Dans ce bulletin d'information, nous jetons un regard sur la discussion annoncée depuis longtemps d'une «stratégie de qualité» que la Suisse doit implémenter et réaliser sur l'ordre des autorités sanitaires de la Confédération. Nous posons la question: De quelle stratégie s'agit-il? Jusqu'à présent, il n'y a manifestement pas de base commune qui peut être considérée par le Parlement et les cantons comme une vraie stratégie nationale. Les opinions divergent trop pour trouver une entente sur les améliorations à apporter en termes de qualité dans la santé publique suisse et sur les services chargés de fournir les données et les repères pour l'évaluation. Il y a également une divergence dans les points de vue de nos invités, la Conseillère nationale Bea Heim (PS, SO) et le Conseiller national Toni Bortoluzzi (UDC, ZH) présents lors de la prochaine table ronde du 26 juin 2014 à Olten qui portera sur la question-clé: «Caisse unique: oui ou non?». Vous êtes cordialement invités.

**Chantal Balet, Co-Présidente  
du Forum Santé pour Tous**

**Alex Kuprecht, Co-Président  
du Forum Santé pour Tous**

l'objet de contrôles précliniques et cliniques importants. En plus, il s'est prononcé pour une exclusivité de marque de 10 ans pour les produits pharmaceutiques destinés aux maladies rares. Le Conseil national a reconnu le besoin urgent d'action dans le dossier de la protection de la propriété intellectuelle et a atténué par sa décision le risque que la Suisse ne perde encore plus de terrain sur les Etats-Unis et l'Europe.

La Grande Chambre a agi de manière corrective également sur le thème des avantages indus dans le cadre des relations entre l'industrie pharmaceutique et les personnes travaillant dans la santé publique: le Conseil fédéral avait proposé une solution trop rigide et peu praticable qui a été rejetée massivement par le Conseil national. Le nouvel article adopté en

remplacement prévoit que le prestataire de service ne peut pas exiger d'avantages indus, les faire promettre ou les accepter. Le Conseil national a ancré une exception importante (par 95 contre 92 voix): les rabais négociés entre les prestataires de service et les assurés sont autorisés. Ces rabais vont au-devant des patients, des caisses-maladies et du public et assurent la prise en charge des patients avec des médicaments avantageux.

Le Forum Santé pour Tous se félicite également du fait que la nouvelle loi sur les produits thérapeutiques consolide l'automédication en accordant plus de compétences aux pharmacies et aux drogueries. Autre point positif, l'intention de renforcer les mesures contre les faux médicaments dangereux.

## Médecine hautement spécialisée

**Le nouveau financement hospitalier entré en vigueur en 2012 a permis de créer les conditions préliminaires pour un marché hospitalier national.**

Un marché dans lequel les prestataires de services, les cliniques privées et les hôpitaux publics font face à la concurrence en termes de qualité et de rentabilité. 80% des cliniques privées ont posé leur candidature sur la liste des hôpitaux cantonaux et apportent tout naturellement des prestations dans l'assurance de base.

Les mêmes obligations doivent impliquer aussi les mêmes droits. Dans la planification hospitalière, les cantons ne doivent dorénavant plus donner la préférence à leurs hôpitaux. La discussion sur le thème «Médecine hautement spécialisée» (MHS) démontre que le credo n'a pas

## Lutter à armes égales

été intériorisé partout: le Tribunal administratif fédéral a mis fin à la préférence pour les établissements cantonaux, accordée par l'organe de décision qui, fait notable, est composé des directeurs de la santé de cinq cantons universitaires et de cinq autres avec des hôpitaux de grande importance. Les résolutions «ne résultent pas de procédures conformes au droit fédéral». Le tribunal a également critiqué que les hôpitaux impliqués aient été mal informés et écoutés. Ainsi, l'attribution MHS retourne à la case départ.

Le Forum Santé pour Tous exige que les décisions futures reposent sur des critères de qualité, de rentabilité et des évidences scientifiques et non sur le népotisme.

## Manifestations

Le Forum Santé pour Tous vous convie régulièrement à des manifestations d'informations en matière de politique de santé qui sont présidées par des intervenants de premier plan.

Inscrivez les prochaines manifestations dans vos agendas. Vous trouverez des informations supplémentaires sur [www.santepourtous.ch](http://www.santepourtous.ch).

Le Forum Santé pour Tous à:

- **Olten**  
25 juin 2014  
18h00 jusqu'à 19h30  
suivi d'un apéro  
Haute Ecole Spécialisée Olten (FHNW Olten)  
Riggenbachstrasse 16  
4600 Olten  
**Caisse unique: oui ou non pour un changement de système?**  
avec la Conseillère nationale Bea Heim et le Conseiller national Toni Bortoluzzi
- **Berne**  
9 septembre 2014  
à partir de 12h30 (apéritif et cocktail dejeunatoire) jusqu'à 14h30  
Hôtel Schweizerhof Berne  
Bahnhofplatz 11  
3001 Berne  
**Formation des prix des génériques en comparaison internationale**  
avec Stefan Meierhans, Surveillant des prix et Peter Huber, Gérant Intergenerika

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur:

[www.santepourtous.ch](http://www.santepourtous.ch)

## Devenez membre!

Le Forum Santé pour Tous, qui œuvre en faveur d'un système de santé libéral, vous informe en permanence et organise pour vous différentes manifestations.

Nous nous réjouissons de vous compter bientôt parmi nos membres.

Contactez-nous à l'adresse suivante:  
[contact@santepourtous.ch](mailto:contact@santepourtous.ch)